

La bourse de conférence John Edwards conditions et lignes directrices

Lignes directrices pour les candidats :

Pour être admissible à la bourse de conférence John Edwards pour bénévoles du patrimoine, vous devez répondre aux critères suivants :

- 1) Vous devez être bénévole actif travaillant dans un lieu historique ou pour un organisme du patrimoine de portée locale, provinciale-territoriale ou nationale *au Canada*. Le bénévolat est du travail non rémunéré.
 - Un lieu historique admissible peut être un seul lieu historique ou un réseau de lieux historiques, un musée, un district ou quartier du patrimoine, un lieu ou centre culturel autochtone ou un paysage culturel.
 - Un organisme admissible peut être un organisme qui milite pour la protection ou le renouveau de lieux historiques ou qui célèbre des lieux historiques.

Veillez noter que le bénévolat peut être soit virtuel, soit en personne, et qu'il n'y a pas de durée minimum de service bénévole exigée pour être admissible.

- 2) Vous devez avoir une lettre d'appui d'une personne occupant un poste de direction au lieu historique ou dans l'organisme du patrimoine où vous faites du bénévolat.

Les candidats doivent également soumettre une brève déclaration d'intérêt exprimant ce qu'ils espèrent retirer en assistant à la conférence (100 mots maximum).

Lignes directrices pour les lettres d'appui :

Votre lettre d'appui devrait :

- être datée;
- comprendre le nom, le titre et la signature de la personne vous appuyant;
- être soumise sur le papier à en-tête officiel de l'organisation qui vous appuie;
- confirmer que vous y êtes bénévole actif;
- mentionner le rôle bénévole que vous jouez auprès de l'organisation signant la lettre.

Conditions :

- La Fiducie nationale offre un nombre limité de bourses en 2025. Le nombre de bourses attribuées peut dépendre de la proximité des récipiendaires avec le lieu de la Conférence (Halifax, Nouvelle-Écosse en 2025).
- Les bourses couvrent les frais de déplacement, d'hébergement à la conférence et d'inscription (valeur moyenne estimée à 1 800 \$) pour que les candidats assistent à la conférence annuelle de la Fiducie nationale. La bourse ne comprend pas les frais additionnels d'ateliers, séances sur le terrain et autres activités spéciales. Dans le cas d'une conférence virtuelle, la bourse couvrira les frais d'inscription à la conférence générale.
- Les bourses seront remises selon la réception, par province / territoire et par organisme, cependant, la priorité sera accordée aux candidats qui n'ont pas déjà assisté à une conférence. Il se peut que plus d'une demande soit acceptée dans une province / un territoire ou un organisme, tout dépendant du nombre de demandes.
- Les récipiendaires de bourses précédentes seront admissibles, cependant la priorité sera accordée aux nouveaux candidats.
- Les demandeurs doivent être prêts à fournir une photo et un témoignage (après la Conférence), qui serviront pour la promotion de la bourse.